



LE DROIT AUX LOISIRS, AU SPORT, À LA CULTURE ET AU JEU



© UNICEF/UNI123577/Krzysiek - Burundi, 2012

1

QU'EST-CE QUE LE DROIT AUX LOISIRS, AU SPORT, À LA CULTURE ET AU JEU ?

Pour grandir et se développer, un enfant a besoin de temps libre pour jouer, courir, faire du sport, imaginer, créer...

Ce droit permet à l'enfant de se divertir et de grandir dans un climat heureux. Il permet de réaliser d'autres droits, par exemple le droit d'être entendu, le droit à l'éducation. Il favorise le développement de l'enfant et sa concentration à l'école.



2

QUE DIT LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT ?

C'est l'un des droits de la Convention internationale des droits de l'enfant (**CIDE***) : tous les enfants ont le droit de jouer, d'avoir des loisirs, des activités sportives, culturelles et artistiques pour développer leurs talents et apprendre les valeurs liées à la vie en société (**article 31**).

La Convention insiste sur l'importance de l'accès aux activités de loisir dans des conditions d'égalité et sur le droit d'avoir des jeux et des activités de loisirs adaptés à son âge. L'article 31 explique que « l'enfant a le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique. »



3

COMMENT LE DROIT AUX LOISIRS, AU SPORT, À LA CULTURE ET AU JEU EST-IL POSSIBLE ?

Ce droit nécessite que plusieurs conditions soient réunies :

- **Un programme complet.** Les activités proposées doivent être variées, adaptées à chaque tranche d'âge et attractives pour des publics différents. De nombreuses activités culturelles et artistiques nécessitent une infrastructure spécifique : stade, gymnase, aire de jeu, médiathèque, salle de spectacles ou lieu d'exposition.
- **Un encadrement adapté et formé.** Les activités de loisirs peuvent être plus ou moins encadrées par des professionnels. Pour certaines activités, les enfants peuvent aussi se gérer seuls en toute autonomie.

Par ailleurs, c'est souvent lors des moments de détente qu'un enfant pourra être amené à révéler des problèmes qu'il rencontre (violence domestique, abus sexuel, moqueries par les camarades, etc.). Les animateurs de ces activités doivent donc être formés à écouter les enfants et à agir en conséquence.

- **Des activités pour tous.** Tous les enfants doivent pouvoir pratiquer une activité culturelle et sportive et participer à des événements. Les lieux doivent être facilement accessibles à un large public (horaires, transports, quartier, distance avec les écoles, etc.). Les tarifs et le matériel doivent être accessibles pour les familles en difficulté.

Les enfants en situation de handicap doivent également pouvoir accéder à toutes les activités. Enfin, chaque enfant a le droit d'avoir des jeux et des activités de loisirs adaptés à son âge.

4

POURQUOI TOUS LES ENFANTS DANS LE MONDE NE PEUVENT-ILS PAS S'AMUSER ?

Ce droit nous semble naturel. Et pourtant, des millions d'enfants dans le monde ne disposent pas du temps ou des conditions nécessaires pour s'amuser.

Certains enfants ont des emplois du temps très chargés qui ne laissent pas de place à des activités plus spontanées ou improvisées.

D'autres enfants vivent dans un lieu de vie qui n'est pas sûr. Ils ne peuvent pas sortir de chez eux pour retrouver leurs amis.

Dans les pays en développement, beaucoup d'enfants n'ont pas accès à des activités récréatives, à cause de la pauvreté et des guerres. Le jeu n'est plus une priorité.

Dans certaines villes et certains pays, l'accès aux loisirs reste payant. Heureusement, parfois, des aménagements sont mis à disposition en fonction des revenus des parents. Les enfants ont alors accès aux loisirs quels que soit le niveau de revenus de leurs parents.

Par ailleurs, l'école est aussi souvent un lieu de jeux et d'activités, mais beaucoup d'enfants ne vont pas à l'école car ils doivent travailler pour assurer la survie de leur famille.

En 2015 dans le monde, environ 59 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne sont toujours pas scolarisés, dont plus de la moitié sont des filles.



5

QU'APPORTE LE DROIT AUX LOISIRS, AU SPORT, À LA CULTURE ET AU JEU ?



- **Il favorise l'épanouissement.** Les jeux et les loisirs permettent aux enfants de s'amuser, de s'exprimer et de créer. Ils contribuent à leur **développement** et à leur épanouissement. Ils renforcent leur confiance en eux. En jouant, les enfants laissent libre cours à leur imagination. Rêver permet de développer leur créativité.
- **Il permet de rire et de s'amuser.** Pendant qu'ils jouent, les enfants expriment leurs émotions : joie, peur, tristesse, colère... Ils rient aussi beaucoup. Le rire leur permet de se détendre et d'oublier un peu les soucis du quotidien.
- **Il permet d'apprendre à vivre en société.** En jouant, les enfants apprennent les règles de la vie en société et à se faire des amis. Jouer entre amis permet d'apprendre à partager, à écouter les autres, à être solidaires, à être bons perdants aussi. Le sport rassemble et efface les différences. Le jeu favorise l'apprentissage des règles de la vie en société.
- **Il aide à développer des capacités et des aptitudes.** En jouant, les enfants apprennent à réfléchir quand ils ont des défis à relever, des indices à trouver... Ils mettent en place des tactiques et des stratégies de jeu. Ils sollicitent ainsi des capacités comme l'observation, l'écoute, la mémorisation, le repérage dans l'espace et dans le temps, le calcul, la lecture, le mouvement précis... mais aussi des aptitudes physiques, pour grandir et bien se développer.
- **Il favorise une meilleure santé physique et morale.** L'activité sportive favorise le bien-être physique et moral et réduit les risques d'obésité et de diverses maladies. À l'inverse, l'inactivité physique est un réel facteur de risque de maladies chroniques. La pratique sportive régulière est indispensable mais elle doit être contrôlée et encadrée.
- **Il assure une meilleure intégration sociale.** L'UNICEF met en place des programmes liés au sport pour aider les jeunes en difficulté. La pratique du sport permet de développer le sentiment d'appartenance et contribue à une meilleure intégration sociale. Pendant qu'ils font du sport, les jeunes qui vivent dans les rues, retrouvent une structure dans laquelle ils peuvent s'exprimer, discuter et prendre modèle sur l'entraîneur.
- **Il redonne l'espoir.** Dans les situations d'urgence (guerres et catastrophes naturelles), les enfants sont les plus fragiles. Ils ont peur et sont parfois choqués par ce qu'ils ont vu.

Le sport, les loisirs et le jeu, comme l'école, permettent alors de soulager leurs souffrances.

Ils redonnent aux enfants et aux jeunes de l'espoir et le sentiment d'un retour à une vie normale.



6

QUE FAIT L'UNICEF POUR LE DROIT AUX LOISIRS, AU SPORT, À LA CULTURE ET AU JEU ?

L'UNICEF défend les droits de l'enfant partout dans le monde : le droit d'aller à l'école, le droit de jouer et de s'amuser...

- Pour cela, l'UNICEF met en place des programmes liés au sport pour tous ceux qui n'y ont pas accès grâce, par exemple, à un partenariat avec la Fédération internationale de football association (FIFA).
- L'UNICEF distribue du matériel **ludoéducatif** que ce soit dans les situations d'urgence ou pour des programmes de développement, afin de mener des activités et des loisirs : des mallettes de jeux, des kits récréatifs contenant du matériel pédagogique, des jeux, des puzzles, des livres, des marionnettes...
- L'UNICEF met aussi en place des lieux dans lesquels les enfants peuvent participer à des activités en toute sécurité. Il s'agit des « espaces amis des enfants ». Dans ces lieux, ils peuvent s'amuser, échanger, apprendre et s'exprimer tout en refaisant leur vie. Ces espaces font partie des programmes d'intervention qui visent à préserver les enfants des dommages physiques et psychologiques après une situation d'urgence.



QUELQUES TÉMOIGNAGES À TRAVERS LE MONDE



*« Trois activités. Il me manque du temps pour en faire plus. »
Thibaud, 15 ans.*

*« Canapé, télé, chips, ordinateur »
Manon, 14 ans.*

*« Le temps du week-end est trop court pour les internes pour pouvoir faire toutes les activités qu'on aimerait. Et on a encore moins de temps quand on a des parents divorcés. Ça prend le chou ! Quand ils veulent s'organiser entre eux et qu'ils se disputent, c'est stressant et perturbant. »
Manon, 14 ans.*

*« Quand je rentre chez moi, je fais mes devoirs. Sinon, j'aime bien dessiner. Je joue sur mon téléphone, je joue à la Playstation ou je vais sur Internet. Je ne vais pas dehors, mes parents ne me laissent pas. J'espère qu'on va déménager dans une rue calme. Comme ça, je pourrai au moins aller dans le jardin, inviter mes copains. »
Yester, 10 ans.*

Source : UNICEF





ET EN FRANCE ?

En France, beaucoup d'enfants ont accès aux sports et aux loisirs, mais pas tous. Dans les villes, il est essentiel de pouvoir trouver des espaces de loisirs et d'activités récréatives. Cela contribue au bien-être et au développement de l'enfant, mais également à une certaine **harmonie sociale**.

L'enjeu pour les Villes est donc d'offrir aux enfants ces activités et espaces qui assurent leur plein développement, et d'en garantir l'accès à tous les enfants, notamment les plus fragiles et **marginalisés**, ceux qui ont le moins d'occasions d'en bénéficier dans leur environnement familial. Les Villes doivent également proposer un encadrement adapté et formé pour travailler auprès des enfants. Elles peuvent mettre en place une politique sportive et culturelle.



QU'EN PENSENT LES ENFANTS ?

Selon la 3^e Consultation nationale des 6-18 ans en France en 2016 :

- 89 % disent avoir du temps pour jouer, se reposer et s'amuser avec leurs amis.
- 76 % participent à des activités avec d'autres enfants en dehors de l'école.
- 68 % pratiquent un sport chaque semaine, le mercredi ou le week-end.
- 54 % pratiquent une activité de loisirs (musique, peinture, dessin...).
- Mais 26 % ne pratiquent aucun sport et 38 % ne pratiquent aucun loisir tel que le dessin ou la musique.



SOURCES

UNICEF France, 2016 – Consultation nationale des 6/18 ans.

<https://www.unicef.fr/consultation>

UNICEF France 2015 – Chaque enfant compte. Partout, tout le temps. – Rapport alternatif de l'UNICEF France et de ses partenaires dans le cadre de l'audition de la France par le Comité des droits de l'enfant des Nations unies.

UNICEF France 2014 – Guide Villes et intercommunalités amies des enfants 2014-2020. L'innovation publique locale au service des enfants et des adolescents

UNICEF France 2015 – Kit d'animation pour activités périscolaires et de loisirs : « Je découvre, je comprends, j'agis » - Livret d'animation

UNICEF France - Nous les enfants ! - Rapport des enfants au Comité des droits de l'enfant des Nations unies sur le respect de leurs droits en France. – Paris, 2015.

<https://blogs.unicef.org/fr>

VOIR AUSSI

Fiche
« L'UNICEF et les droits des enfants »

Fiche
« Le droit à l'éducation »

Fiche
« Le droit à la participation »

Fiche
« Le droit à la santé »



© UNICEF/UNI74752/Pirozzi - Uzbekistan, 2008



VOCABULAIRE

CIDE n.f. Convention internationale des droits de l'enfant.

Développement n.m. Fait de se développer, de grandir.

Harmonie sociale n.f. Bonne entente au sein de la société.

Intégration sociale n.f. Processus qui lie l'individu à d'autres individus, à des groupes sociaux.

Ludoéducatif adj. Qui instruit en s'amusant.

Marginalisé adj. Quelqu'un situé en dehors du centre d'une activité ou de la société.

